****

**ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**

**pour un cortège, défilé ou rassemblement de personnes ayant fait l’objet d’une déclaration préalable conformément à l’article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure**

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour

faire face à l’épidémie de Covid19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire1.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020

prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid19 dans le cadre de l’état

d’urgence sanitaire [1] :

Participation à un rassemblement, une réunion ou une activité sur la vie publique ou dans un lieu ouvert au

public, qui n’est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de

l’article 1er » du décret (article 3, I), et en particulier participation à une manifestation sur la voie publique

mentionnée à l’article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, déclarée au préfet de département (article 3, II).

—

Lieu de la manifestation : Strasbourg, départ place de la Bourse (De Lattre de Tassigny) - par Place Kléber - Broglie – République – Place de l’Université – quai Dietrich – quai des Pêcheurs – rue de Zurich – place des Orphelins puis retour place de la Bourse (De Lattre de Tassigny.

Date et horaires de la manifestation : le 1er mai 2021 de 10 heures à 12 heures.

Manifestation déclarée en préfecture de police le 16 avril 2021, conformément aux articles L. 211-1 et L. 211-2 du

code de la sécurité intérieure.

—

Fait à : …………………………………….

Le : … à : . .heures.

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

[1] Les personnes souhaitant bénéficier de l’une de ces exceptions doivent se munir s’il y a lieu, lors de leurs déplacements

hors de leur domicile, d’un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l’une de

ces exceptions.